

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 13 octobre 2022

Individualisation de subvention
Exercice 2022
Attribution d'une subvention à
L'association LA MARIE-DO

Délibération n° 019/2022

L'an deux mille vingt deux le 13 octobre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

MARCAGGI Séraphine, LUCIANI Paul, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
CASASOPRANA Olivier
SCHALK Thierry,
CHAPOT Thomas ,
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 06

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

L'association LA MARIE-DO lutte contre le cancer et apporte un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat pour la vie

Les habitants de notre commune ne sont malheureusement pas épargnés par la maladie, nous nous devons de participer à l'effort de solidarité développé par cette association, d'autant que certains de ses administrés en bénéficient.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2022 à l'association LA MARIE-DO une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la commune chapitre 65 article 6574 .

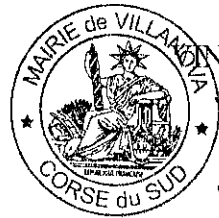
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association LA MARIE-DO , pour l'exercice 2022 une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



ANCILEONI Antoine